




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35767-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2013.613

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : FOURNITURE D'UNIFORMES DESTINES A LA DIRECTION PREVENTION SECURISATION- SIGNATURE DES MARCHES

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

BM

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FOURNITURE D'UNIFORMES DESTINES A LA DIRECTION PREVENTION
SECURISATION- SIGNATURE DES MARCHES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres ouvert concerne la fourniture d'uniformes destinés à la Direction PREVENTION SECURISATION. Il s'agit du renouvellement de marchés qui parviendront à échéance en 2013.

Le marché est décomposé en huit lots à bons de commande avec minimum et avec maximum en valeur par période :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum annuel	Maximum annuel
1	Tenues service général Police Municipale	20 000,00	60 000,00
2	Tenues cérémonies Police Municipale	2 000,00	8 000,00
3	Tenues d'intervention Police Municipale	10 000,00	30 000,00
4	Tenues brigade Motards	10 000,00	30 000,00
5	Tenues brigade cynophile	3 500,00	14 000,00
6	Tenues "A.S.V.P." et "Police Environnement".	10 000,00	30 000,00
7	Accessoires équipements Police Municipale, "ASVP" et "Médiation"	15 000,00	45 000,00
8	Uniformes Service Médiation	9 000,00	27 000,00

Les variantes n'étaient pas autorisées. Aucune prestation supplémentaire éventuelle n'était prévue.

Pour chaque lot, le marché sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification. Il pourra être reconduit de manière expresse 3 fois une année.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013-36 a été adressé à la presse le 23/04/2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP.....le 26/04/2013
- JOUE.....le 26/04/2013
- Sites Mairie.....le 23/04/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 23/04/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site ACHATPUBLIC.COM le 23/04/2013.

La date limite de réception des plis a été fixée au 24 juin 2013 12 h 00 et 4 plis ont été remis à la Direction des Marchés Publics dans les délais impartis.

Pour tous les lots, les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

- **le prix (50 %)**
- **la qualité fonctionnelle (45 %)**
- **le délai de livraison (5%)**

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 17 octobre 2013, ont décidé de retenir les sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

Lot	Désignation	Attributaire
1	Tenues service général Police Municipale	PROMO COLLECTIVITES
2	Tenues cérémonies Police Municipale	G.K. PRO
3	Tenues d'intervention Police Municipale	SECURITE TIR EQUIPEMENT

Lot	Désignation	Attributaire
4	Tenues brigade Motards	G.K. PRO
5	Tenues brigade cynophile	PROMO COLLECTIVITES
6	Tenues "A.S.V.P." et "Police Environnement".	PROMO COLLECTIVITES
7	Accessoires équipements Police Municipale, "ASVP" et "Médiation"	SECURITE TIR EQUIPEMENT

Par ailleurs, le lot n°8 a été déclaré infructueux (absence d'offres) par la Commission d'Appel d'Offres le 30 septembre 2013 et doit être relancé par voie d'appel d'offres ouvert (car modification du cahier des charges technique, suppression du montant minimum et montant maximum annuel porté à 36 000 € HT au lieu de 27 000 € HT). Ce lot sera attribué par les membres de la Commission lors d'une séance ultérieure.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés relatifs à la fourniture d'uniformes destinés à la Direction PREVENTION SECURISATION lots 1 à 7, ainsi que leurs éventuelles reconductions, avec les sociétés et pour les montants indiqués ci-dessus.

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics, en application de l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer le marché relatif à la fourniture d'uniformes destinés à la Direction PREVENTION SECURISATION lot n°8 "Uniformes Service Médiation", ainsi que ses éventuelles reconductions, sans montant minimum et avec un montant maximum de 36 000 € HT, avec la société qui sera retenue en fin de procédure par la Commission d'Appel d'Offres.

**2013.613 - FOURNITURE D'UNIFORMES DESTINES A LA DIRECTION PREVENTION
SECURISATION- SIGNATURE DES MARCHES**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**